Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Recu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID: 030-213000284-20221116-2022\_11\_161-DE

## Ville de Bagnols-sur-Cèze Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-11-161 du Conseil municipal Séance du 16 novembre 2022

\*\*\*\*\*

Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 10 novembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 24
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9
Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Philippe BERTHOMIEU, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Raymond MASSE, Nicole SAGE, Fatiha EL KHOTRI, Ali OUATIZERGA, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Claude ROUX, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Bernard NASS, Thierry VINCENT, Audrey BLANCHER

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Jean Christian REY procuration à P. BERTHOMIEU, Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à J-Y CHAPELET, Justine ROUQUAIROL procuration à C. BAUME, Sandrine ANGLEZAN procuration à C. MUCCIO, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à M. FOND-THURIAL, Mourad ABADLI procuration à M. CEGIELSKI, Sylvain HILLE procuration à C. BOISSEL, Catherine HERBET procuration à J. OBID, Pascale BORDES procuration à A. POMMIER

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Maxime COUSTON

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

ID: 030-213000284-20221116-2022\_11\_161-DE

## Objet : Convention de financement de l'association Mosaique en cèze : prorogation pour l'année 2023

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 liant la Ville de Bagnols-sur-Cèze et l'Association Mosaïque-en-Cèze signée le 10 décembre 2018 en application de la délibération du 20 juin 2018, et l'avenant n°1 prorogeant la convention pour l'année 2022,

Considérant le travail mené par l'Association, en lien avec la Ville via le Comité de suivi, de refonte de son organisation et des projets portées au sein de ses différents lieu d'accueil,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Travaux, aménagements urbains, environnement et cadre de vie du 09 novembre 2022.

**Le Conseil municipal décide** : à l'unanimité – 7 abstentions (A.POMMIER, P.BORDES procuration à A.POMMIER, O.WIRY, J-L MORELLI, L.MARQUES ROUX, B.NASS, T.VINCENT)

- d'approuver le projet d'avenant n°2 de la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 liant la Ville et l'association Mosaïque-en-Cèze prorogeant d'un an la convention pour l'exercice 2023,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cet avenant.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 16 novembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le 22 novembre 2022 et publié le 22 novembre 2022 Jean-Yves CHAPELET

Le Maire